

Déclaration de la FERC CGT

La CGT s'est déjà exprimée lors du CNESER le 18 novembre 2025 (voir notre [compte-rendu](#)). Nous rappelons les points saillants et en ajoutons quelques uns.

La FERC CGT commence par revendiquer des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) en cette journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes.

Sur le sujet du jour, le Rapport Social Unique 2023, nous ne pouvons que condamner le fait que le ministère soumette en instance plénière du CSA un document qui n'est manifestement pas terminé, qui oublie en particulier la rémunération des personnels administratifs et techniques (BIATSS), et qui ne permet aucun travail d'analyse en l'état. Nous nous opposerons donc à sa diffusion en l'état.

Brièvement :

- La FERC CGT condamne l'annulation du Colloque « *La Palestine et l'Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines* » par l'administrateur sur injonction du ministre, ce qui a obligé le colloque à chercher un hébergement hors des universités. Le rôle du ministre est de défendre les libertés académiques pas de donner son interprétation du contenu d'un colloque scientifique.
- La FERC CGT demande le retrait immédiat du sondage IFOP / MESR prétendument sur « l'antisémitisme dans l'ESR ». En effet, il pose des problèmes de principe, de méthodologie et de fond. Comme dit dans la [pétition](#) signée entre autres par la CGT FERC Sup, « *il opère des amalgames problématiques entre actes ou propos antisémites, questions sur la perception des personnes d'origine juive, opinions sur le conflit israélo-palestinien, positionnements politiques et soutien à la cause palestinienne. De telles confusions compromettent toute interprétation scientifique d'une enquête.* » Nous appelons les universités à ne pas le diffuser et les personnels et étudiants à ne pas le remplir.
- La FERC CGT dénonce la duplicité du gouvernement qui compte ne pas appliquer l'accord qu'il a signé sur la PSC. Conformément à cet accord, l'État doit financer intégralement la contribution PSC aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Les ministères d'Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, et Jeunesse et Sport (EN-ESR-JS) sont déjà les derniers à mettre en place la PSC santé (1er mai 2026). Il est inadmissible que certains établissements cherchent à retarder son application, sans que le ministère n'impose rien. Au lieu d'expérimenter des COMP à 100 %, il faut revenir sur l'autonomie des établissements, notamment en ré-étatisant la masse salariale des agents des universités –qui sont des agents d'État, n'en déplaie au gouvernement... et financer les établissements et organismes de recherche à hauteur des besoins.
- La FERC CGT s'oppose à l'augmentation des frais d'inscription. Elle s'oppose à la suppression des APL pour les étudiants extra-communautaires non boursiers.
- La FERC CGT revendique l'augmentation de la rémunération des ATER, indigne. Rappelons qu'elle est sous le SMIC pour les 1/2 ATER et largement inférieure à celle des doctorants alors que les ATER sont doctorants ou docteurs.
- Plutôt que supprimer le mot « vacataire » comme préconisé par un rapport de l'IGESR du 6 juin 2025, il faut supprimer la précarité. La FERC CGT revendique la création massive de postes statutaires pour assurer les missions.

- La FERC CGT revendique toujours l'augmentation drastique de la valeur du point d'indice –qui a perdu 30 % de sa valeur depuis 2000.
- Enfin, la FERC CGT continue à demander l'abrogation de la réforme Macron contre nos retraites. Elle s'oppose au passage à 64 ans de l'âge de départ comme à la retraite à points. Elle revendique la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités

Tout ceci nécessite un budget de progrès social, qui s'attaquerait au 211 Mds € d'aide publique aux entreprises, et donc un changement radical de politique.

Nous appelons les salariés à se mobiliser en ce sens et à se saisir de l'appel du 2 décembre.